

Pour débat à la Commission permanente – Voir article 15 du Règlement

Doc. 11120

21 décembre 2006

Rôle de la finance éthique et solidaire et de la consommation responsable dans la cohésion sociale

Rapport

Commission des questions sociales, de la santé et de la famille

Rapporteuse : M^{me} Gratiela Denisa IORDACHE, Roumanie, Alliance des Libéraux et des Démocrates pour l'Europe

Résumé

Les mécanismes financiers fondés sur une économie éthique et solidaire peuvent contribuer au développement social de plusieurs manières, par exemple en faisant entrer des groupes sociaux vulnérables dans des processus microéconomiques visant à développer des activités pour l'artisanat ou en encourageant les institutions financières à se concentrer sur le réinvestissement éthique des fonds qui leur sont confiés.

Dans nombre de pays européens, l'économie sociale solidaire est de plus en plus perçue comme un élément nécessaire de l'économie et de la diversité que revêt l'esprit d'entreprise dans nos sociétés.

La rapporteuse souligne l'importance particulière d'un engagement citoyen, éthique et solidaire, dans l'économie qu'elle considère comme un important préalable au développement et à la cohésion de la société. Dans le même temps, elle souligne l'importance du dialogue et de la collaboration entre les pouvoirs publics et les initiatives d'engagement sur le terrain dans le domaine social.

A cet égard, la rapporteuse apporte son soutien aux activités de la plate-forme européenne de dialogue sur les initiatives éthiques et solidaires, lancées depuis 2004 par le Conseil de l'Europe, en vue de promouvoir le dialogue entre les pouvoirs publics et la société civile.

A. **Projet de résolution**

1. Les politiques européennes en matière de protection sociale et d'intégration sont actuellement confrontées à des défis majeurs. Le contexte politique à long terme est marqué par une concurrence mondialisée, par l'impact des nouvelles technologies et par le vieillissement de la population ; à court terme, il est nécessaire de réagir à la faiblesse de la croissance, aux forts taux de chômage et à la persistance des inégalités.

2. Les pouvoirs publics nationaux, régionaux et locaux, en particulier en Europe occidentale, reconnaissent depuis longtemps l'existence et la pertinence de l'engagement citoyen dans l'économie sous ses nombreuses formes, telles que l'utilisation éthique des ressources financières (finance éthique) ou les initiatives de consommation responsable (comme le commerce équitable). Dans nombre de pays européens, l'économie sociale solidaire est de plus en plus perçue comme un élément nécessaire de la "Biodiversité" de l'économie et de l'entreprise dans nos sociétés. Bien que ces initiatives de la société civile ne soient pas en elles-mêmes constitutives d'un modèle de développement alternatif, elles aident à la refonte des systèmes de réglementation et de gouvernance, de production et de consommation.

3. L'Assemblée parlementaire reconnaît l'importance particulière de l'engagement éthique et solidaire dans l'économie, qu'elle considère comme un important préalable au développement et à la cohésion de la société. Dans le même temps, elle souligne l'importance du dialogue et de la coopération entre les pouvoirs publics et les initiatives d'engagement sur le terrain dans le domaine social. À cet égard, l'Assemblée salue les activités de la Plate-forme européenne de dialogue sur les initiatives éthiques et solidaires, lancée par le Conseil de l'Europe en 2004 afin d'encourager le dialogue entre les pouvoirs publics et la société civile.

4. Les mécanismes financiers éthiques et solidaires peuvent contribuer au développement social de plusieurs manières : ils peuvent, par exemple, faire entrer des personnes en situation de vulnérabilité dans des processus microéconomiques, réduisant ainsi le taux de chômage, ou encourager les institutions financières à se concentrer sur le réinvestissement éthique des fonds qui leur sont confiés. Des initiatives de micro financement solidaires peuvent directement répondre à des urgences et besoins sociaux par la mise à disposition de fonds pour des activités visant des zones en difficultés ou des personnes exclues ou en danger de l'être telles que les chômeurs, les bénéficiaires de prestations sociales de base et les catégories sociales rencontrant des problèmes d'intégration (jeunes, femmes).

5. L'Assemblée salue, dans ce contexte, l'introduction de certains critères sociaux dans la notation des institutions financières (critères dits de Bâle 2), qui pourrait accroître le poids des instruments financiers éthiques et solidaires (entre autres en encourageant la conclusion d'accords avec des associations afin de proposer des microcrédits à des personnes en situation de vulnérabilité).

6. L'Assemblée reconnaît également l'importance de l'action des réseaux financiers européens défendant les principes d'éthique et de solidarité, comme l'Association internationale des investisseurs dans l'économie sociale (INAISE) ou la Fédération européenne des banques éthiques et alternatives (FEBEA), qui encouragent la mise en œuvre de projets de cohésion sociale à travers des initiatives financières.

7. Considérant que, dans certains États membres du Conseil de l'Europe, les initiatives financières éthiques et solidaires se sont avérées capables de créer de nouveaux emplois et, par conséquent, de conforter la cohésion sociale, l'Assemblée parlementaire encourage les États membres :

7.1. à reconnaître la véritable nécessité de mener un programme de finances éthiques et solidaires dans les pays d'Europe du Sud-Est et d'accentuer les échanges au sujet des bonnes pratiques entre pays et régions ;

7.2. à mettre en place et à promouvoir des critères sociaux et environnementaux applicables aux produits financiers (fonds de pension, par exemple) ;

7.3. à soutenir la mise en œuvre d'initiatives de microcrédit à l'attention des personnes en situation de vulnérabilité ;

7.4. à promouvoir la Plate-forme européenne de dialogue sur les initiatives éthiques et solidaires du Conseil de l'Europe.

B. Exposé des motifs par Mme Iordache, rapporteuse**I. Introduction****i. Mécanismes financiers qui génèrent la pauvreté et l'exclusion en Europe de l'Ouest et de l'Est****a. Au niveau microéconomique**

1. Le système bancaire traditionnel est très réticent à faire crédit à des personnes à risque, c'est pourquoi il exclut une partie de la population d'actes économiques tels que la consommation ou l'entrepreneuriat. Il est de ce fait relativement compliqué, lorsqu'on est victime en quelque sorte d'une « exclusion financière », d'améliorer son sort en s'installant à son compte ou en se procurant les moyens d'entrer sur le marché du travail et on est alors dépendant des allocations sociales publiques.

b. Au niveau macroéconomique

2. Parallèlement, le système financier pris globalement génère des effets secondaires inattendus. Ainsi, le fait d'épargner dans des fonds de pension qui n'obéissent qu'à des critères financiers et non éthiques peut contribuer à financer la production d'armes, des entreprises polluantes ou qui ne respectent pas les normes de l'OIT. Mais le pire des mécanismes d'exclusion liés au système financier conventionnel est la répercussion de la recherche effrénée des profits à court terme par les institutions financières et les conséquences du chômage. Les actionnaires exigent une croissance des bénéfices de 15% l'an, ce qui fait peser une pression inacceptable sur les entreprises qui sont, bien souvent, obligées de fermer des unités de production ou services moins rentables pour préserver la rentabilité.

ii. Le rôle spécifique de la finance éthique et solidaire pour lutter contre la pauvreté

3. En choisissant de placer leur épargne dans un système de finance éthique et solidaire, les citoyens vont faire le choix d'un système qui ne privilégie pas uniquement le profit maximum. Ce type de système contribue au développement de projets gérés par des personnes en situation d'exclusion, ce qui leur permet d'entrer dans l'économie productive et d'éviter de financer des activités qui ne sont pas durables sur le plan social ou environnemental.

iii. Les critères de Bâle : où en sommes-nous ?

4. En outre, les évolutions récentes intervenues dans les normes régissant les activités bancaires internationales, les critères dits de Bâle 2, ont pour effet que certains critères sociaux sont introduits dans la notation des institutions financières. Cela a amené les établissements de crédit à passer des accords avec des associations pour proposer des microcrédits à des personnes en situation de vulnérabilité.

II. Le concept**i. Définitions****a. Finance solidaire :**

5. Le système de finance solidaire opère davantage au niveau microéconomique, en prise directe avec les gens. Sa principale fonction est d'accorder des prêts à des personnes en situation de vulnérabilité qui mènent des projets dans différents domaines tels que le développement d'activités économiques pour l'artisanat, soit en accordant directement des microcrédits, soit en garantissant les prêts octroyés par des banques ou institutions financières traditionnelles, soit encore en intervenant auprès d'associations qui gèrent des projets associatifs ou de développement, par exemple.

6. Pourquoi appelle-t-on ce type de finance "solidaire" ? A la base du mécanisme de financement solidaire, on affecte un certain pourcentage de la rentabilité de l'épargne des clients, le client acceptant implicitement que son argent servira à accorder des microcrédits ou autres types de soutien économique. Par le biais de la banque, le client et le bénéficiaire sont liés par un lien de solidarité. En outre, la banque accorde soutien et

assistance aux bénéficiaires pour qu'ils gèrent convenablement leur projet et aient le maximum de chance de le mener à terme.

b. Finance éthique :

7. Le système de finance éthique est conçu plus spécifiquement pour opérer au niveau macroéconomique. Il se fonde sur une approche éthique de la finance classique, dans laquelle on évite d'investir dans certains secteurs économiques spécifiques tels que le secteur des armes, du tabac, des produits chimiques polluants, dans des pays non démocratiques ou dans des entreprises accusées de ne pas respecter les droits de l'homme, du travail et les droits sociaux. L'objectif de la finance éthique reste de maximiser la rentabilité, mais le client peut choisir dans quoi son argent sera investi.

8. La frontière entre finance solidaire et finance éthique n'est cependant pas toujours très nette, elle dépend des contextes culturels et linguistiques. En Italie, par exemple, la solidarité est un concept également utilisé par la mafia qui peut ainsi entretenir la confusion et tous les niveaux d'intervention sont libellés sous le nom de « finance éthique ».

ii. Avantages

9. Les pouvoirs publics pourraient tirer certains avantages à soutenir la finance solidaire à deux niveaux :

- premièrement, elle complète les programmes d'inclusion sociale, puisqu'elle permet à des personnes vivant d'allocations de mener leur propre activité économique et de passer de « consommateurs de richesse » à des « producteurs de richesse ».

- deuxièmement, la finance éthique est une manière plus démocratique d'investir son argent, car elle permet de choisir entre un système dans lequel on ne sait pas où va l'argent et un système où l'on sait qu'il ne financera pas des activités financières indésirables (et tout ce qui renforce la démocratie devrait être considéré comme pain béni pour les gouvernements).

a. Proximité et développement local

10. La finance solidaire privilégie essentiellement les relations de proximité entre les épargnants et les bénéficiaires, puisque les épargnants financent des projets locaux avec de l'argent local. Elle contribue à créer des liens sociaux et à conforter la cohésion sociale.

b. Système financier

11. La finance éthique et solidaire peut être considérée comme un avantage pour le système financier lui-même puisqu'il s'agit d'une approche raisonnable de la finance, qui ne repose pas uniquement sur le profit et la rentabilité pour les actionnaires mais davantage sur l'utilisation qui est faite de l'argent, en prenant en compte des critères économiques, sociaux et environnement. En outre, elle élargit l'accès au crédit, ce qui permet aux banques de s'ouvrir des possibilités supplémentaires de commercialiser des prêts.

12. Enfin, elle facilite le remboursement de la dette car, si elle n'accorde pas directement des prêts, elle garantit les prêts contractés, et les emprunteurs sont donc dans une situation plus facile. Si l'on prend la pire des configurations, le surendettement, la finance solidaire peut également être perçue comme une opportunité de soutenir des ménages en surendettement tout en accordant des microcrédits personnels, avec une assistance et un soutien.

iii. Niveau de développement (voir tableaux en annexes)

III. Exemples de bonnes pratiques et de résultats

i. L'INAISE (International Association of Investors in the Social Economy / Association internationale des investisseurs dans l'économie sociale)

13. L'INAISE est un réseau mondial d'institutions financières qui privilégie l'investissement social et écologique.

14. Créé en 1989, l'INAISE a pris rapidement de l'essor en tant que mouvement des investisseurs sociaux et a gagné en importance, en volume et en visibilité dans un certain nombre de pays, européens ou non. Par l'intermédiaire de l'INAISE, des investisseurs sociaux de la Norvège à l'Afrique du Sud, du Costa Rica au Japon, ont conjugué leurs efforts pour mettre en commun leur expérience, diffuser des informations et montrer au reste du monde que l'argent peut véritablement servir à changer pour le meilleur les conditions sociales et environnementales.

15. Les membres de l'INAISE, par leur politique d'investissement, facilitent et promeuvent le développement d'organisations et d'entreprises :

- Environnement et développement durable : énergie renouvelable (énergie éolienne, solaire et hydroélectricité); agriculture biologique, transformation agroalimentaire et vente au détail; préservation de la nature; construction écologique; technologies propres;

- Economie sociale : coopératives; entreprises de services à la collectivité; participation des salariés ; rachats par des salariés ; création et développement de micro et petites entreprises, en particulier par des chômeurs, des migrants, des femmes ;

- Soins de santé : dispensaires, centres de soins de proximité; cliniques et hôpitaux ; programmes pour les handicapés ; thérapies de prévention ;

- Développement social : logement social ; foyers; création d'emplois; services sociaux; transports en commun; associations caritatives; groupes de proximité et secteur associatif ;

- Education et formation : bâtiments scolaires; sessions de formation; développement organisationnel; écoles alternatives ;

- Nord-Sud : commerce équitable; aide à la création de petites entreprises par le biais de programmes de micro crédit; formation et conseil destinés aux petites entreprises; artisanat, agriculture, industries pour fabrications limitées;

- Art et culture : artistes; expositions, théâtre; cinéma; danse; radios locales.

ii. **FEBEA (Fédération européenne des banques éthiques et alternatives)**

a. *Fédérer pour développer concrètement une finance européenne solidaire*

16. Créée en 2001, la FEBEA – Fédération Européenne des banques éthiques et alternatives – est une association basée à Bruxelles et régie par le droit belge. Ouverte aux pays membre de l'Union européenne ainsi qu'aux pays candidats, elle rassemble des banques et institutions financières qui privilégient le financement d'économies sociales et solidaires.

17. Les entrepreneurs d'une économie solidaire – qu'il s'agisse de chômeurs de longue durée créant leur propre affaire, d'agriculteurs qui se lancent dans les produits bio ou de directeurs d'entreprises d'insertion – ont tous un point commun : ils ont souvent des difficultés à obtenir un financement par le biais du système bancaire traditionnel. C'est là que la FEBEA peut apporter une aide : ses membres peuvent mettre leur expertise et leur financement au service de ces dirigeants d'entreprise.

b. *Créer, ensemble, des outils financiers pour la solidarité*

18. La FEBEA est un lieu d'échange, de mise en commun des expériences et un espace de création d'outils communs pour encourager le développement de la solidarité financière en Europe. Accessibles à tous les membres de la FEBEA qui le souhaitent, ces outils sont très diversifiés : fonds de garantie ("garantie Solidarité Solidaire"), fonds d'investissement ("Choix solidaire") mais aussi établissements de financement (Compagnie européenne de financement éthique et alternatif), etc.

19. Tous ces outils ont un objectif commun : en définitive, créer une banque de refinancement pour des institutions financières éthiques et alternatives à l'échelle européenne.

c. *La plate-forme et les activités en ligne*

20. Depuis 2004, le Conseil de l'Europe (DGIII) gère une plate-forme de dialogue européenne sur les initiatives solidaires et éthiques, dans l'esprit de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale qui déclare que, lorsque les parties prenantes partagent un sentiment de responsabilité collective, cela permet davantage de cohésion sociale et une meilleure protection des droits de l'homme. S'appuyant sur cette idée de responsabilité collective, le Conseil de l'Europe promeut actuellement un dialogue entre les pouvoirs publics et la société civile.

21. L'objectif de cette plate-forme est donc de promouvoir le dialogue entre les pouvoirs publics, représentés au sein du Conseil de l'Europe par le Comité des Ministres, l'Assemblée Parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ainsi que par d'autres instances intergouvernementales et les représentants d'initiatives citoyennes, en particulier pour la finance solidaire, la consommation responsable et d'autres formes d'engagement citoyen dans l'économie qui contribuent à la cohésion sociale. Le Comité de liaison des ONG peut participer aux travaux.

22. La plate-forme assure essentiellement :

- des travaux d'observation, pour recueillir toutes les informations, pratiques et législations pertinentes afin de bien appréhender la situation,
- la promotion des échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les pays,
- l'analyse de certains thèmes spécifiques et l'élaboration de propositions et de recommandations concernant ces thèmes.

23. La plate-forme est gérée par un comité directeur composé d'un représentant de toutes les instances du Conseil de l'Europe ainsi que de représentants de réseaux de l'économie solidaire.

24. Ces réseaux ont exprimé le besoin d'instaurer une instance trans-sectorielle pour travailler en commun sur l'objectif premier de la plate-forme, à savoir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

25. A la fin de chaque année, un séminaire est organisé en partenariat avec la province autonome du Trentin (Italie) pour présenter les résultats des travaux, partager les connaissances et aborder divers thèmes d'intérêt, tels que le surendettement des ménages, l'information et la sensibilisation, les méthodologies pour les partenariats etc.

IV. L'impact de ce nouveau concept

26. L'impact de ce concept présente de multiples aspects.

27. Tout d'abord, l'impact social lorsqu'on se sert de l'économie comme d'un outil de politique sociale, grâce à des initiatives citoyennes. Cela est, en soi, intéressant. En changeant la finalité d'un montage purement économique, on peut en faire un vecteur de politique sociale destiné au développement local, de proximité et personnel, qui peut tout aussi bien s'intégrer à une politique plus générale ciblant les droits sociaux et environnementaux.

28. Ensuite, l'impact financier, qui doit également être pris en compte, puisque la performance de la finance éthique, en termes de rentabilité, est comparable à celle de la finance « traditionnelle » au niveau macro, et qu'au niveau micro, c'est l'accessibilité des outils financiers qui est étoffée. Sur le plan économique, en 2000, la contribution de la finance éthique et solidaire a représenté (en montants investis) 400 millions d'euros en Grande-Bretagne, 130 millions d'euros pour Banca Etica en Italie et pratiquement 7,5 milliards d'euros aux Etats-Unis. Des 400 millions d'euros investis en Grande-Bretagne, 200 ont été consacrés au soutien du développement de proximité et 131 sont allés aux groupes défavorisés. L'impact économique et social de la finance solidaire sur le soutien et le développement de la collectivité semble plus qu'évident.

29. Un autre résultat important de la finance éthique et solidaire est le lien à faire avec l'essor de la consommation responsable et du développement durable. Il existe encore certaines frontières financières entre les projets de consommation responsable et les institutions financières solidaires, en particulier en Italie. En outre, la finance éthique peut en elle-même être considérée comme relevant de la consommation responsable, puisqu'elle prend en compte des critères sociaux et environnementaux.

V. Comment envisager un plan d'action

30. L'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest sont dans des situations bien différentes. Dans un cas, il existe des sociétés, des institutions et des réseaux bien établis, dans l'autre, nous sommes en territoire quasiment « vierge ». Il semble évident que les besoins ne sont pas les mêmes dans les deux cas. En Europe de l'Ouest, il faut encore reconnaître l'impact de la finance solidaire en termes de résultats sociaux/sociétaux et économiques, alors qu'en Europe de l'Est, il faut un système bancaire alternatif permettant aux personnes en situation de vulnérabilité d'accéder au marché financier. Toutefois, ces deux besoins sont liés : si les pouvoirs publics reconnaissent l'importance de ces activités et leur accordent leur soutien, cela permettra également de diffuser ces pratiques en Europe de l'Est et, dans le même temps, d'y ouvrir un marché financier alternatif.

31. Il est également important de sensibiliser encore plus les Européens au fait qu'ils peuvent faire acte de démocratie au quotidien, en choisissant entre le système financier traditionnel et le système alternatif, et soutenir par leur choix le développement local et de proximité ainsi que le respect des normes internationales sociales, du travail et environnementales.

32. Le rôle de toutes les institutions internationales est important dans cette optique et, si elles coopéraient, cela donnerait de la légitimité à ce système de finance alternative, qui serait alors perçu comme complémentaire au système traditionnel, et cela serait une reconnaissance de la contribution d'initiatives citoyennes à des politiques publiques d'inclusion.

33. Le soutien des pouvoirs locaux est également très important car, la finance solidaire se préoccupant essentiellement du niveau local, toute action devrait être entreprise en partenariat avec les pouvoirs locaux en tant que garants du projet pour donner à celui le maximum de chances de réussir.

VI. Pourquoi le Conseil de l'Europe devrait s'impliquer

34. Le Conseil de l'Europe pourrait :

- reconnaître l'intérêt de la finance éthique
- faciliter cette reconnaissance et l'élaboration de politiques propices à cette forme de finance
- recommander des mesures concrètes que les gouvernements pourraient prendre
- promouvoir le dialogue et les propositions par le biais de la plate-forme européenne de dialogue sur les initiatives éthiques et solidaires.

VII. Recommandations

- Reconnaissance du rôle de la finance solidaire
- Taux de crédit maximum (exemple de la France)
- Introduction de critères sociaux et environnementaux dans les produits financiers (par exemple, les fonds de pension)
- Fonds européens de cohésion sociale avec contribution citoyenne.

Annexes

a. Comparatif des outils de la finance solidaire

	Investissement par projet	Emplois créés par projets	Investissement par emploi créé
Microcrédit	de 2 000 à 6 100 € +/- 4 000 € (moyenne)	de 1 à 4,3 +/- 1,8 emplois (moyenne)	de 1 300 à 6 100 € +/- 2 900 € (moyenne)
Petit crédit	de 15 000 à 100 000 € +/- 34 000 € (moyenne)	de 2 à 17 +/- 7,1 (moyenne du total) +/- 14 (moyenne pour les entreprises sociales)	de 1 200 à 8 000 € +/- 4 100 € (moyenne)
Crédit moyen	de 30 000 à 160 000€ +/- 75 000 € (moyenne)	de 1 à 7,8 +/- 3,7 (moyenne)	de 19 000 à 25 000 € +/- 25 000 € (moyenne)

b. Evolution de l'activité de la finance solidaire en France (nombre de projets)

	1997	1998	1999	2000	Variation 1997/2000
Garanties accordées by France Active	195	276	270	301	54%
Contribution en immobilisation (SIFA, FCP IE, contrats payés)	30	7	35	66	120%
Prêts d'honneur (fonds territoriaux)	140	122	254	242	72%
Prêts ADIE	1279	1491	1636	2844	122%

Source : rapport d'activité ADIE, France Active

c. Evolution du total des actifs des fonds d'investissement socialement responsables en Europe

Date	Capitalisation (millions Euros)
1992	426
1996	1439
1998	2284
2001	3851

Source : Base de données IMA Unitrack

FIG 2 : Nombre de fonds d'investissement socialement responsables par pays en 2000

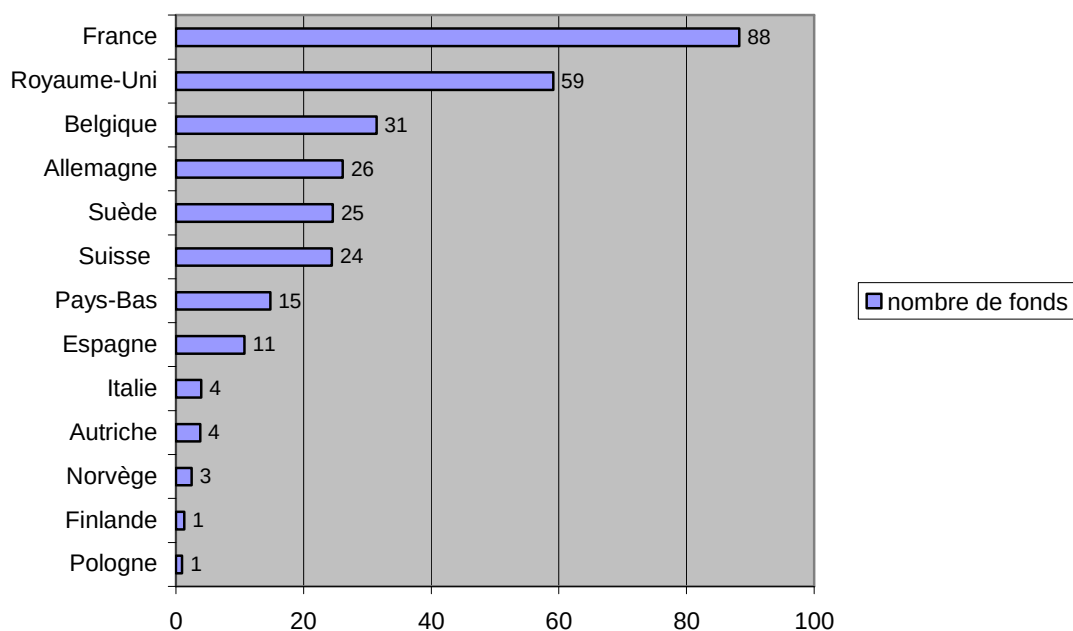
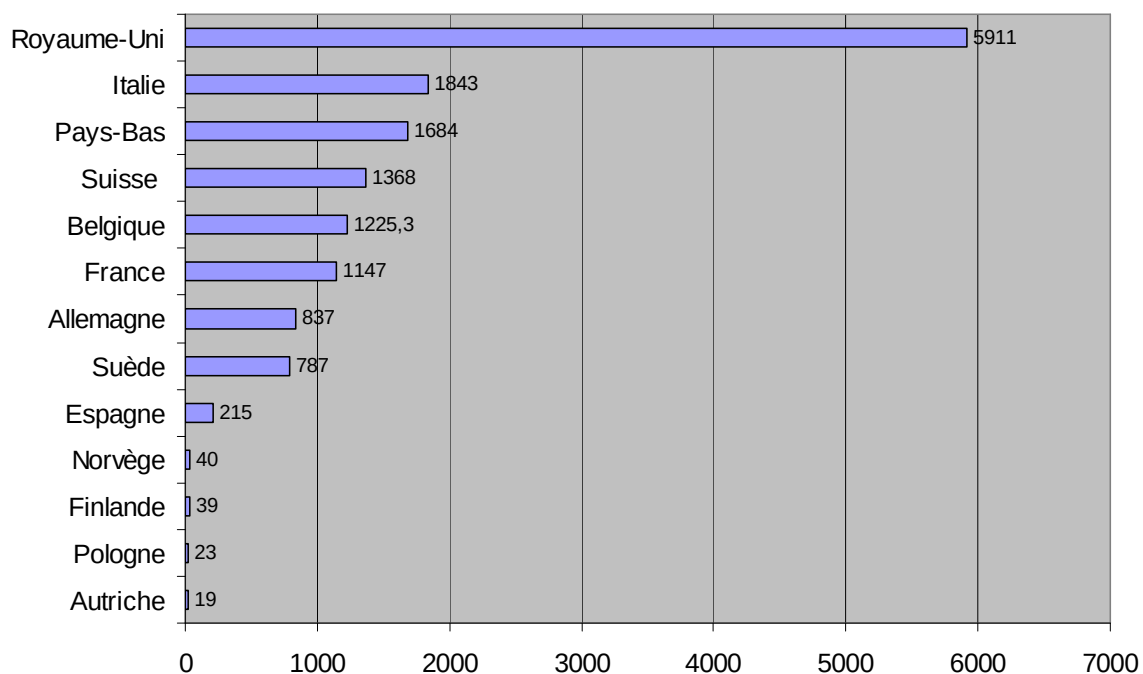
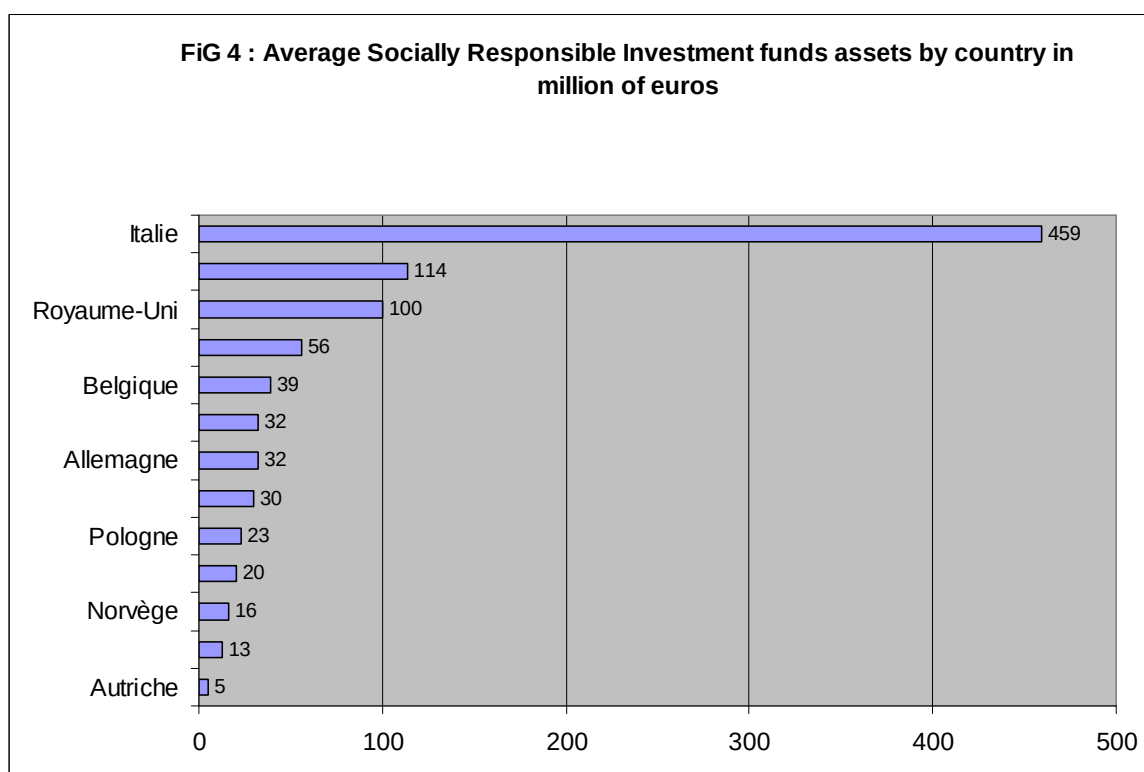


FIG 3 : Actifs des fonds d'investissement socialement responsables en 2000 - millions d'euros





d. Indicateurs d'activité de la finance solidaire dans certains pays

Pays/initiative	Montant - millions €
France	
Epargne collectée	
NEF	44
Dépôt caisse solidaire NPC	4,5
Coopérateur caisse solidaire NPC	0,2
Actionneurs d'autonomie et solidarité	10,6
Total	50,3
Prêts octroyés	
ADIE	10,7
NEF	12,4
Caisse solidaire	2,1
Total	25,2
Participation	
Autonomie et solidarité	1
Contrats payés France active	0,2
Investissement de "FCP Insertion emploi"	3,6
Contribution de la société d'investissement de France active	1,6
Total	6,4
Royaume-Uni	
Banque de développement sociale ou de proximité	200
Microcrédit et prêts en faveur de groupes défavorisés	131,1
Capital risque	73,8
Etats-Unis	
Banque de développement sociale ou de proximité	3278,7
Microcrédit et prêts en faveur de groupes défavorisés	3762,3
Capital risque	339,3
Italie	
Banca Etica : prêts	56,8
Banca Etica : épargne collectée	88,8

source: ADIE

Doc. 11120

Commission chargée du rapport : commission des questions sociales, de la santé et de la famille

Renvoi en commission : Doc.10630, Renvoi N° 3129 du 01.09.2005

Projet de résolution adopté à l'unanimité par la commission le 11 décembre 2006

Membres de la commission: **M. Marcel Glesener** (Président), Mme Christine McCafferty (1^{re} Vice-Présidente), **Mme Helena Bargholtz** (2^e Vice-Présidente), **M. Cezar Florin Preda** (3^e Vice Président), M. Vicens Alay Ferrer, **M. Jorodd Asphjell**, M. Miguel Barceló Pérez, M. Miroslav Beneš, M. Andris Berzinš, M. Jaime Blanco, Mme Raisa Bohatyryova (remplaçant : **M. Oleksandr Stoyan**), Mme Monika Brüning, **M. Saulius Bucevičius**, Mme Sanja Čeković, **M. Igor Chernyshenko**, **M. Dessislav Chukolov**, **Mme Minodora Cliveti**, M. Imrie Czinege, Mme Helen D'Amato, M. Dirk Dees, M. Stepan Demirchayan, M. Karl Donabauer, M. Ioannis Dragassakis, M. Claude Evin, Mme Sonia Fertuzinhos, **M. Paul Flynn**, Mme Margrét Frimannsdottir, Mme Doris Frommelt, M. Renato Galeazzi, M. Jean-Marie Geveaux, M. Stepan Glăvan (remplaçante : **Mme Gratiela Denisa Iordache**), **M. Igor Glukhovskiy**, Mme Claude Greff, M. Ali Riza Gülçiçek, **M. Michael Hancock**, Mme Olha Herasym'yuk, **Mme Sinikka Hurskainen**, M. Ali Huseynov, M. Fazail Ibrahimli, **M. Mustafa Ilicali**, **Mme Halide Incekara**, M. Denis Jacquat (remplaçant : **M. Alain Cousin**), **Mme Krinio Kanellopoulou**, M. András Kelemen, Mme Katerina Konečná, Mme Marie-José Laloy, M. Slaven Letica, **M. Jan Filip Libicki**, M. Gadzhly Makhachev, M. Bernard Marquet, M. Ruzhdi Matoshi, M. Paddy McHugh, Mme Ljiljana Milićević, M. Philippe Monfils (remplaçante: **Mme Fatma Pehlivan**), **M. Donato Mosella**, Mme Nino Nakashidzé, **M. Conny Öhman**, **Mme Vera Oskina**, Mme Lajla Pernaska, Mme Adoración Quesada (remplaçante : **Mme Bianca Fernández-Capel**), M. Walter Riester, M. Andrea Rigoni, Mme Maria de Belém Roseira, M. Alessandro Rossi, Mme Marlene Rupprecht, M. Fidias Sarikas, M. Walter Schmied, **M. Gianpaolo Silvestri**, M. Hans Kristian Skibby, Mme Anna Sobecka, Mme Darinka Stantcheva, **Mme Ewa Tomaszewka**, M. Oleg Tulea, M. Alexander Ulrich, M. Milan Urbáni, Mme Ruth-Gaby Vermot-Mangold, M. Aleksandar Vučić, Mme Angela Watkinson (remplaçant : **Mr Nigel Evans**), **M. Bart van Winsen**, Mme Gisela Wurm, M. Victor Yanukovich (remplaçant : **Mr Ivan Popescu**), **Mme Barbara Žgajner-Tavs**, N.

N.B. Les noms des membres qui ont participé à la réunion sont indiqués **en gras**.

Chef du Secrétariat: M. Geza Mezei

Secrétaires de la Commission: Mme Agnès Nollinger, Mme Christine Meunier